

0312686B
ACADEMIE DE TOULOUSE
LPO LYCEE DES METIERS SAINT-EXUPERY
1 PLACE ALAIN SAVARY
31703 BLAGNAC CEDEX
Tel : 0534364240

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 20

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/10/2019

Réuni le : 07/11/2019

Sous la présidence de : Herve Ameziane

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

TARIFS DU SERVICE ANNEXE D'HÉBERGEMENT 2020 : adoption des tarifs du Service annexe d'hébergement au titre de l'année 2020 présentés en annexe.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

LYCEE SAINT EXUPERY BLAGNAC

TARIFS RESTAURATION 2020

Tarifs applicables au 1er Janvier 2020 pour l'année civile 2020 :

1) Décision de la Région : Forfait des élèves pour 180 jours de fonctionnement

- Forfait demi-pension : **538,68€ (530,72 € en 2019)**
- Forfait internat 5 jours : **1349,69€ (1333,44 € en 2019)**
- Forfait internes-externés : **1099,49€ (1083,24€ en 2019)**
- Repas au ticket : **3,70€ (3,61€ en 2019)**

2) Délibération du CA : Tarifs des Commensaux

8 tarifs : augmentation proposée de +3%

-repas pour les personnels de service (ARL) ou de surveillance ou pour les contrats aidés :	3,15 €
-repas pour les personnels administratifs ou d'éducation ou enseignants dont l'indice de rémunération (INM) est inférieur à 465 ou dont l'indice brut (IB) est inférieur à 548 :	3,20 €
-repas pour les apprentis ou pour les stagiaires en formation continue (GRETA) ou repas ponctuel pour les élèves externes du lycée ou pour les élèves passant un examen au sein du lycée ou pour les étudiants de BTS (hors forfait : relevant de la formation par alternance et par apprentissage) :	3,70 €
-repas pour les personnels administratifs ou d'éducation ou enseignants dont l'indice de rémunération (INM) est supérieur à 465 ou dont l'indice brut (IB) est supérieur à 548 :	5,00€
-repas occasionnels pour les intervenants ou les publics extérieurs au lycée :	6,70 €
- repas occasionnel amélioré	8,70 €
- repas exceptionnel, selon prix de revient majoré de 25%	
-petit déjeuner :	2,10 €

LYCEE SAINT EXUPERY BLAGNAC

TARIFS RESTAURATION 2020

Taux applicables au 1er Janvier 2020 pour l'année civile 2020 :

1) Taux de participation aux charges communes de la restauration et de l'internat :

- **17 %** pour les demi-pensionnaires
- **30 %** pour les internes
- **17 %** pour les commensaux.

2/pour information : pourcentages définis par la réglementation :

- 22,5%** des produits scolaires pour la FRH (Fonds régional d'hébergement).
- 1,50%** des produits scolaires au titre du F.C.S.H. (Fonds commun des services d'hébergement).